

Commission administrative paritaire académique

# Élections professionnelles PsyEN 2017

**AVEC LE SE-UNSA,  
C'EST 100% GAGNANT !**

Des psychologues  
pour défendre  
des psychologues

## Académie de Nancy Metz

Pour défendre les psychologues, choisissez le SE-Unsa, soutenu par le SNP.

Grâce à l'engagement du Syndicat des Enseignants de l'Unsa (**SE-Unsa**) et au soutien du Syndicat national des Psychologues (**SNP**), **le corps unique des psychologues** de l'Éducation nationale, **c'est gagné !** Mais tout reste à construire...

**Le SE-Unsa, avec le soutien du SNP, s'engage pour**

### Poursuivre la construction du corps PsyEN

- avec recrutement **post Master 2**, et contrôle du numéro ADELI, débouchant sur la grille de **rémunération des agrégé.e.s.**
- avec la création de postes de conseiller.e.s techniques à tous les niveaux, départemental, académique et national, comme les autres professions réglementées.
- **gagner une véritable unicité du corps des psychologues** : avec l'alignement des régimes indemnitaires et des obligations de service sur le régime le plus favorable.

### Défendre l'évolution de carrière des PsyEN

- alignement des régimes indemnitaires et des obligations de service sur le régime le plus favorable.
- mobilité facilitée (obligatoirement sur la base du volontariat) entre les deux spécialités, avec une formation continue d'adaptation à l'emploi.
- possibilité d'évolution de carrière comparable entre les deux spécialités, y compris l'accès à la classe exceptionnelle.
- création d'un.e responsable hiérarchique clairement identifié.e pour le PsyEN EDA (équivalent à la directrice ou au directeur de CIO).
- **gagner un statut spécifique pour les supérieur.e.s hiérarchiques.**

### Améliorer les conditions de travail des PsyEN

- **obtenir une relance forte des recrutements pour un service de qualité.**
- 1 psychologue de l'Éducation nationale pour 1000 élèves en moyenne.
- développer les réseaux des CIO et des RASED pour un travail en équipe et un suivi des élèves de qualité.
- favoriser le remplacement des psychologues absent.e.s.
- exercer dans des locaux adaptés (confidentialité), et bénéficier de l'outil informatique, de mobiliers et de petits matériels suffisants.
- avoir des crédits de fonctionnement garantis par l'Etat et équitables : au minimum avoir des tests actualisés et des protocoles en nombres suffisants.
- être remboursé.e.s de ses frais de déplacement à la hauteur des frais engagés.
- accorder aux stagiaires la possibilité d'effectuer leur stage dans une académie limitrophe de leur centre de formation.

### Développer la formation initiale et continue des PsyEN

- garantir la pérennité d'une réelle formation initiale de qualité.
- s'assurer de la mise en place d'une offre de formation continue respectant la spécificité de chaque option.
- accéder à une formation spécifique initiale et continue de qualité et régulière.
- exiger des temps de supervision animés par des personnel.le.s superviseur.e.s formé.e.s.